

Septembre 1998

La rentabilité du nettoyage du grain dans les Prairies

Rédigé par

le

Grain Cleaning Study Consortium

Prairie Horizons Ltd et JRG Consulting Group

Les membres de l'équipe sont les suivants :

M. Robert Butler; président, R. Butler Enterprises Inc.
John Groenewegen, Ph.D; président, JRG Consulting Group
Demcey Johnson, Ph.D; professeur adjoint, North Dakota State University
M. Maurice Kraut; président M. Kraut Agricultural Consulting
Al Loyns, Ph.D; président, Prairie Horizons Ltd.
William Wilson; professeur, North Dakota State University
M. Dennis Wise; rédacteur, ProFarmer Australia, et expert-conseil
M. Peter Yee; associé, Transmode Consultants

à l'intention de
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Sans la coopération de nombreuses personnes au sein de l'industrie des grains fourragers, nous n'aurions pas pu obtenir les résultats et les conclusions contenus dans le présent rapport. Nous souhaitons remercier les représentants des sociétés céréalieres, de l'industrie des grains fourragers et des fournisseurs d'équipement qui nous ont transmis des renseignements dans des délais très brefs, ainsi que les personnes qui ont répondu à nos questions, ont donné des visites guidées de leurs installations et ont expliqué les pratiques industrielles.

Les employés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de la Commission canadienne des grains nous ont accordé une aide précieuse dans la collecte des données nécessaires. Toute erreur ou omission éventuelle est la responsabilité du Grain Cleaning Study Consortium, et non des parrains de l'étude ou des sociétés et personnes qui nous ont fourni des renseignements.

Sommaire

On a constaté une hausse de l'activité de nettoyage du grain dans les Prairies par rapport aux installations terminales où, traditionnellement, la plupart du grain était nettoyé avant l'exportation. Afin de mieux comprendre le déplacement de l'activité de nettoyage ainsi que son incidence, Agriculture et Agroalimentaire Canada a fait mener une étude pour obtenir des renseignements sur la rentabilité du nettoyage du grain dans les Prairies. L'étude avait comme objectif de :

Examiner les gains en efficience réalisés au sein du réseau de manutention et de transport du grain grâce aux activités de nettoyage effectuées aux silos à grande capacité et primaires situés dans les Prairies, aux fins de comparaison avec l'efficacité à ce chapitre des installations portuaires, afin de déterminer s'il est avantageux économiquement de nettoyer une partie ou la totalité du grain dans les Prairies.

POURQUOI NETTOIE-T-ON LE GRAIN?

On nettoie le grain pour diverses raisons, dont la principale est d'en extraire les impuretés afin de respecter les normes relatives à l'exportation établies par la Commission canadienne des grains (CCG). Il est possible d'exporter du grain qui ne respecte pas les normes relatives à l'exportation, comme les grains qui ne sont pas vendus par la Commission canadienne du blé (CCB) et certaines expéditions de grain effectuées récemment par la CCB vers les États-Unis. Néanmoins, les normes relatives à l'exportation sont le fruit d'un travail s'échelonnant sur plusieurs décennies. Elles constituent l'un des facteurs contribuant à la qualité du grain canadien, ainsi qu'un des piliers du programme d'exportation de la CCB, et la plupart des exportations y sont conformes.

EN QUOI CONSISTE LE NETTOYAGE DU GRAIN DANS L'OUEST CANADIEN?

Le grain transporté et nettoyé peut être assujéti à trois ensembles de normes visant la qualité imposées par la CCG, à savoir **commerciallement net, les facteurs déterminants de grades pour l'exportation et les facteurs déterminants de grades primaires**. *La présente étude porte sur le nettoyage du grain conformément aux normes visant l'exportation. L'ensemble des normes s'appliquent à ce grain.*

Le grain livré par les producteurs au réseau de manutention et de transport et acheminé aux silos terminaux est évalué en fonction des facteurs déterminants de grades primaires afin de calculer les sommes à payer. **Lorsque le grain est exporté** (sauf aux États-Unis pour lesquels, semble-t-il, on respecte les normes de grades primaires ou encore les spécifications de l'acheteur), **le grain doit être « commerciallement net » et respecter les normes relatives à l'exportation**. À la suite du processus de nettoyage, soit le grain est commerciallement net, et donc peut être exporté directement, soit il n'est pas commerciallement net et ne peut donc être exporté qu'avec la seule permission de la CCG. **Le nettoyage consiste à extraire les impuretés du grain**. Sauf si le grain est jugé « non commerciallement net », toutes

les impuretés auront été extraites du grain. Les matières présentes dans le grain après l'extraction des impuretés sont appelées *matières étrangères*.

Les impuretés et les matières étrangères ont une définition très précise au sein de l'industrie du grain du Canada. **Aux termes de la Loi sur les grains du Canada, les impuretés sont les matières qui doivent être extraites du grain au moyen d'un équipement de nettoyage approuvé afin que l'on puisse attribuer un grade au grain.** Le taux d'impuretés autorisé dans les exportations de blé et d'orge de grande qualité est zéro. Les exportations de canola peuvent contenir une certaine quantité d'impuretés, selon le type d'impuretés qui passent aux trous de tamis particuliers. On ne tient pas compte du taux d'impuretés au classement.

Les matières étrangères sont les matières autres que le grain de la classe principale du lot qui sont toujours présentes après extraction des impuretés. Le blé commercialement net de grande qualité destiné à l'exportation peut contenir au maximum des matières étrangères totalisant 0,4 % du poids total, dont un maximum de 0,1 % de matières comme les petites graines, le fourrage grossier et les impuretés légères qui se sont accumulées pendant la manutention et le transport du grain après le nettoyage. L'orge commercialement nette ne peut contenir plus de 0,2 % de matières étrangères. Le canola destiné à l'exportation est considéré commercialement net s'il contient moins de 2,5 % de « matières retenues par le tamis à trous ronds, y compris les céréales secondaires ». Les matières étrangères sont un facteur de classement.

Les **normes visant les grades primaires** de blé et d'orge ne comportent aucune exigence à l'égard de la propreté commerciale. Les déterminants de grades primaires visant le blé CWRS n^{os} 1, 2 et 3, par exemple, autorisent une teneur maximale en matières étrangères respective de 0,75 %, de 1,5 % et de 3,5 %. Le blé fourrager CWRS peut contenir jusqu'à 10,0 % de matières étrangères. La tolérance fixée pour l'orge brassicole extra spéciale est de 1,0 %, celle de l'orge extra 2,0 %, et celle de l'orge n^o 1 de l'Ouest canadien 2,5 %. Le canola n^{os} 1 et 2 ne peut contenir plus de 1,0 % et de 1,5 % de matières étrangères respectivement.

Pour que le grain nettoyé soit conforme à ces normes très élevées pour l'exportation, il faut disposer d'un équipement perfectionné qui coûte très cher, et prendre de nombreux soins à la manutention du grain nettoyé. Afin que le blé nettoyé respecte la tolérance maximale de 0,40 % relative aux matières étrangères (qui comprend le 0,1 % éventuellement ajouté au grain après le nettoyage), le grain est nettoyé excessivement. Ainsi, on extrait davantage de matières que ne l'exigent les normes. Il en résulte qu'un certain pourcentage du grain sain est extrait conjointement avec les graines d'adventices, les paillettes, les épis non battus, les graines échaudées et cassées, d'autres céréales et oléagineux, des pierres et diverses autres matières considérées comme impuretés.

Les normes relatives à l'exportation, ainsi que l'activité nécessaire au respect de celles-ci, sont propres au Canada. Nos deux principaux concurrents, les États-Unis et l'Australie, ne nettoient pas leur grain de façon aussi intensive. Les normes visant la propreté du grain canadien destiné à l'exportation ont été conçues pour nous procurer un avantage sur les marchés étrangers.

En raison du nettoyage excessif du blé, environ 1 % du volume original du grain nettoyé est perdu. Cette perte constitue en fait un sous-produit à grande valeur commerciale. Pour profiter de cette valeur, la plupart des systèmes de nettoyage comporte une étape de **récupération**. Cette étape permet de récupérer le grain dominant et, éventuellement, d'autres graines de céréales et oléagineux à valeur commerciale. En

général, le nettoyage excessif permet de récupérer plus de grain qu'il n'est perdu, car il permet de récupérer le grain dominant ainsi que de petites graines, des épis non battus et d'autres céréales et oléagineux qui pourront être incorporés à des mélanges. Une partie des graines récupérées faisaient partie des impuretés détectées à la réception. Les silos terminaux et autres utilisent les graines de céréales et d'oléagineux récupérées dans leurs mélanges. Il faut distinguer ces graines des impuretés et des criblures. Les **criblures** sont les impuretés extraites au nettoyage, mais sur le plan pratique et commercial dans les Prairies, il s'agit des matières issues du processus de nettoyage effectué par les silos et qui seront vendues comme produit dérivé ou encore considérées comme déchets. Une partie des criblures sont incorporées à des mélanges dans les silos ayant des systèmes de nettoyage perfectionnés. En fait, il est très rare que les criblures n'aient aucune valeur commerciale en raison des technologies modernes et des conditions qui règnent sur le marché.

Les impuretés sont les matières qui doivent être extraites avant l'attribution d'un grade. Or, au cours du processus de nettoyage, on extrait du grain sain ainsi que des impuretés. En raison du nettoyage excessif nécessaire, le processus de nettoyage et de récupération permet d'obtenir des graines récupérées qui peuvent être mélangées à du grain à valeur commerciale, ainsi que des criblures qui sont classées dans divers

La dernière étape du processus de nettoyage est la répartition des criblures dans diverses catégories de grade. La CCG attribue des grades officiels au grain destiné à l'exportation et ce, surtout aux installations portuaires. Une version de ces grades semble être utilisée aux silos de collecte, normalement criblures de provende, mélange - avoine fourragère et refus de criblage. Les refus de criblage sont surtout composés de poussières, de paillettes et d'autres impuretés légères qui sont transformées en granulés de criblures. Certains silos de collecte n'effectuent pas la répartition des criblures et celles-ci sont vendues comme « criblures brutes ». La composition et les propriétés des criblures sont variables et parfois indéterminables.

Les auteurs de l'étude ont déterminé que l'hétérogénéité des criblures récupérées par les silos de collecte limitait leur valeur commerciale.

L'un des principaux facteurs contribuant à l'économie du nettoyage est la possibilité de mélanger les graines récupérées et certaines des criblures au grain principal avant de l'expédier. On effectue des mélanges de presque toutes les catégories de grain, ce qui contribue grandement à la rentabilité de l'activité de nettoyage. Dans le cas de certains grains comme l'orge et les pois, par exemple, le produit livré par les producteurs contient moins d'impuretés que ne l'admettent les tolérances pour l'exportation, et les silos ajoutent des criblures pour atteindre les tolérances. Les criblures sont ainsi revêtues de la valeur du grain principal auquel elles ont été ajoutées.

Le nettoyage du grain des Prairies s'avère une activité coûteuse. Ainsi, le coût de l'équipement de nettoyage qui sera installé dans les nouveaux silos peut se situer entre 1,5 et 2 millions de dollars. Par

opposition, un silo de collecte semblable aux États-Unis qui ne nettoie pas le grain conformément aux mêmes normes d'exportation et qui ne récupère par les criblures ne doit dépenser que 500 000 \$ en équipement de nettoyage.

DOSAGES DES IMPURETÉS

On confère un grade au grain livré par les producteurs aux silos de collecte une fois que les impuretés ont été extraites d'un échantillon du grain. La teneur en impuretés estimée à partir de l'échantillon est déduite du poids brut du grain livré afin d'établir un poids net qui fera l'objet du règlement. Il est arrivé parfois que des sociétés achètent les impuretés des producteurs, mais la pratique générale traditionnelle est de ne pas payer directement les impuretés qui seront extraites (c.-à-d. le grain principal extrait ainsi que les criblures). Tous les membres de l'industrie semblent croire que cette pratique est justifiée, du fait que les producteurs en profitent grâce aux frais de nettoyage (et éventuellement de manutention) moindres.

NORMES VISANT LES GRADES D'EXPORTATION ET LES GRADES PRIMAIRES

Ainsi qu'il a été mentionné ci-dessus, le blé CWRS n° 1 destiné à l'exportation ne peut contenir plus de 0,4 % de matières étrangères et doit être commercialement net, c'est-à-dire sans impuretés et une teneur en petites graines, en fourrage grossier et en impuretés légères inférieure à 0,1 %, teneur qui est comprise dans la tolérance totale de 0,4 %. Toutefois, on attribue un grade au blé CWRS n° 1 livré à un silo de collecte après nettoyage en fonction d'une tolérance de 0,75 % de matières étrangères totales, sans exigence relativement à la propreté commerciale. Cet écart de tolérances révèle la sévérité des normes visant le grain destiné à l'exportation ainsi que le besoin accru de nettoyer le grain conformément à ces exigences.

AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE NETTOYAGE DES SILOS DE COLLECTE

La première raison pour laquelle le nettoyage s'effectuait aux installations portuaires, c'était les économies d'échelle réalisables au nettoyage et à la récupération. La deuxième raison, c'était que les frais de transport des impuretés étaient négligeables en raison des subventions accordées au transport. Or, la situation a évolué.

Le transport du grain n'est plus subventionné, et les frais assumés par les expéditeurs pour acheminer le grain aux installations portuaires ont augmenté considérablement depuis le début de la campagne 1995-1996. Les économies qui peuvent être réalisées en évitant de payer le transport des impuretés constituent une incitation à nettoyer le grain au point de collecte. De plus, les sociétés céréalières ont commencé à investir dans de nouveaux silos à grande capacité qui permettent de réaliser des économies d'échelle en nettoyant le grain conformément aux normes visant l'exportation. La présente étude a permis d'établir que 66 silos à grande capacité effectuent le nettoyage du grain dans les Prairies. Ces 66 silos nettoient environ 4,2 millions de tonnes, soit 13 % du grain confié au réseau de collecte.

Selon les renseignements fournis par les principales sociétés céréalières, celles-ci projettent d'installer de l'équipement de nettoyage du grain dans 54 silos, ce qui permettra de nettoyer environ 9 millions de tonnes de grain aux silos de collecte, soit 27 % des livraisons. La capacité de nettoyage au Manitoba est plus importante que le volume des livraisons, et on s'attend à ce que cette tendance se

poursuive.

FACTEURS CONDUISANT À L'INVESTISSEMENT DANS LE NETTOYAGE

Pourquoi les sociétés céréalères investissent-elles des sommes dans le nettoyage du grain aux silos de collecte lorsqu'elles disposent déjà de l'équipement nécessaire aux installations portuaires? Il existe deux réponses à cette question. La première, c'est que les sociétés céréalères réalisent des économies en évitant de transporter les impuretés. Dans le cas d'un silo à grande capacité, ces économies peuvent s'élever à plus de 50 000 \$ au nettoyage de 80 000 tonnes de blé ayant une teneur en impuretés de 2 % (le silo évite ainsi de faire transporter presque 1 500 tonnes d'impuretés aux tarifs commerciaux).

La plupart des silos des Prairies (sauf dans quelques cas occasionnels) imposent des frais de transport aux producteurs pour le volume brut des céréales vendues par la CCB et des autres grains. L'argent perçu auprès des producteurs sert à couvrir les frais de transport du grain nettoyé ainsi que des impuretés. Les sociétés de stockage doivent payer les frais imposés par les sociétés ferroviaires pour le transport du grain CCB et hors-Commission aux installations portuaires. Lorsqu'un silo nettoie le grain, les sommes excédentaires perçues pour le transport constituent des bénéfices de l'activité de nettoyage.

La deuxième raison, c'est que les sociétés céréalères souhaitent profiter des possibilités de commercialisation du grain nettoyé. Le grain nettoyé peut être exporté directement depuis les Prairies au marché américain, aux silos de transbordement du Saint-Laurent ou encore aux ports américains, au besoin.

LE NETTOYAGE DU GRAIN AUX SILOS DE COLLECTE EST RENTABLE

Les résultats de la présente étude indiquent que le nettoyage aux silos de collecte est rentable. Les modèles conçus aux fins de l'étude ont permis d'établir que le nettoyage du grain est rentable dans trois types de silos (terminaux, de collecte et à grande capacité). Le point de nettoyage optimal est décidé en fonction de la valeur des criblures obtenues, des frais de transport du grain, du coût de la main-d'oeuvre et du taux d'utilisation de l'équipement. Selon nos analyses, les nouveaux silos de collecte à grande capacité offraient la meilleure marge de profit, tandis que les silos terminaux étaient les moins rentables. Avant déduction des frais généraux, cependant, tous les types de silos affichaient une marge de profit positive.

Il faut tenir compte de plusieurs coûts et sources de recettes lorsqu'on évalue la rentabilité du nettoyage effectué par les silos de collecte. Le tableau ci-dessous donne l'exemple du silo de collecte de Moose Jaw qui réceptionne du blé. Sur une base d'une tonne, les coûts fixes et variables représentent un dollar la tonne de grain nettoyé avant que l'on impute le coût du blé perdu (1,85 \$/t supposant une teneur en impuretés de 2 %). Les recettes proviennent des droits de nettoyage, de la valeur du grain récupéré et des criblures écoulées sur le marché de l'alimentation animale, ainsi que des économies réalisées en faisant transporter du blé propre.

Coûts et sources de recettes pour l'évaluation de la rentabilité du nettoyage effectué par les silos de collecte

<i>Article</i>	<i>\$/tonne de blé (2% d'impuretés)</i>
Coûts fixes	0,35 \$
Coûts variables	0,64 \$
Total des coûts	0,99 \$
Blé perdu avant la récupération	1,85 \$
Grain récupéré	1,95 \$
Ventes de criblures	1,09 \$
Économies sur le transport	0,66 \$
Droits de nettoyage imposés aux producteurs	3,40 \$
<i>Marge de profit avant déduction des frais généraux</i>	<i>4,24 \$</i>

Source : Chapitre 7.

POURQUOI EST-IL PLUS RENTABLE DE NETTOYER LE GRAIN DANS LES PRAIRIES?

Les auteurs de l'étude ont conclu que le nettoyage du grain est plus rentable dans les Prairies qu'aux silos terminaux. Deux raisons fondamentales expliquent cette situation : les économies réalisées par les silos de collecte qui n'ont pas à payer les frais de transport des impuretés, et le coût inférieur de la main-d'oeuvre aux silos de collecte par rapport aux silos terminaux situés à Vancouver et à Thunder Bay. Ces avantages sont supérieurs aux économies d'échelle réalisées par le nettoyage aux silos terminaux.

Le nettoyage est plus rentable aux silos de collecte qu'aux silos terminaux principalement en raison des économies réalisés sur les frais de transport et de main-d'oeuvre.

DEVRAIT-ON CONTINUER À NETTOYER LE GRAIN AUX SILOS TERMINAUX?

L'activité de nettoyage du grain réalisé aux silos terminaux offre des économies d'échelle en raison des importantes sommes qui y sont consacrées ainsi que de la grande capacité de nettoyage permettant de nettoyer tous les oléagineux et les céréales réceptionnés. Les silos terminaux réalisent des bénéfices grâce à la récupération et aux mélanges, ainsi qu'à la composition plus homogène des criblures. De plus, les investissements nécessaires à ces activités peuvent être inscrits au chapitre des coûts irrécupérables. L'équipement des silos de collecte n'est pas conçu pour nettoyer tout le grain réceptionné, mais plutôt le grain principal. Dans l'ensemble, les principaux grains réceptionnés dans les Prairies et destinés à l'exportation sont le blé et le canola, et ce sont ces grains qui seront majoritairement nettoyés dans les Prairies conformément aux normes visant l'exportation. Certains silos nettoieront uniquement le blé, d'autres le blé mais également le canola en période creuse, et encore d'autres se concentreront sur le canola.

Les silos des Prairies nettoieront également une certaine quantité d'orge et d'autres grains, mais leur volume sera faible comparativement à celui du blé et du canola. Puisqu'il est fort probable que les silos de collecte ne nettoient pas chaque tonne de grain réceptionné, les silos terminaux devront conserver leur capacité de nettoyage.

CRIBLURES RÉCUPÉRÉES DANS LES PRAIRIES CONSOMMÉES PAR LE SECTEUR LOCAL DE L'ÉLEVAGE

Les ventes de criblures contribuent à la marge de profit du nettoyage. Les disponibilités de criblures de tous les grains des Prairies sont largement inférieures au volume de grains fourragers qui y sont consommés. On prévoit que le volume des criblures se maintiendra à 150 000 tonnes dans les Prairies, ce qui ne représente qu'une fraction des 10 à 11 millions de tonnes de grains (sans parler du volume encore supérieur des fourrages) qu'exigera le secteur de l'élevage.

Il s'agit d'un marché en pleine croissance dans les Prairies, et l'avenir sera prometteur à condition que les parties intéressées en améliorent l'efficacité. Le marché des criblures doit devenir plus transparent en ce qui concerne les prix, les volumes, la composition et les propriétés nutritives des criblures. Il faudra rassembler des renseignements de base sur tous ces éléments du marché des criblures et, pour ce faire, on devra effectuer des recherches sur les mécanismes économiques du marché ainsi que sur les propriétés nutritives des criblures. Il faut que l'industrie céréalière et les organes qui la réglementent perçoivent les criblures comme une précieuse denrée alimentaire et nutritive plutôt que comme un produit dérivé du grain.

FIXATION DE LA VALEUR DES IMPURETÉS

À l'heure actuelle, la valeur des impuretés n'est pas indiquée clairement sur le bon de paiement issu par la plupart des silos de collecte. Or, si la valeur des impuretés était indiquée clairement sur le bon de paiement, il en découlerait deux avantages. D'abord, le transfert du droit de propriété du producteur à la société céréalière serait clairement indiqué. À l'heure actuelle, le transfert se fait selon les conventions de l'industrie, et ne procure pas nécessairement d'avantage au producteur. Les sociétés céréalières peuvent alors au moment du transfert payer les producteurs pour les impuretés contenues dans leur grain. Selon nos analyses, un crédit de 30 \$ la tonne d'impuretés (supposant une teneur en impuretés de 2 %) ne réduirait la marge de profit des silos que de 0,60 \$ la tonne de blé nettoyé.

Ensuite, le fait d'indiquer clairement le propriétaire du grain aide à répondre au grand besoin de transparence. En vertu du système actuel, la valeur des criblures n'est pas évidente pour le producteur malgré le fait que celui-ci paie directement les frais de transport et d'extraction et que les criblures ont une valeur commerciale. On pourrait rendre les opérations plus transparentes en réservant une ligne sur le bon de paiement et le récépissé de stockage à l'inscription du nombre total des livraisons effectuées par le producteur. Il pourrait également y avoir d'autres moyens.

Il est souhaitable que les opérations effectuées sur un marché soient transparentes, de façon à améliorer le fonctionnement du marché en rapprochant les coûts et les recettes. La transparence facilite aussi la transmission des signaux du marché. Une telle transparence pourrait encourager certains producteurs à s'équiper pour pouvoir extraire les impuretés avant de livrer leur grain. Le besoin d'accroître la transparence des opérations est bien indiqué par les coûts et les recettes exposés dans la présente étude.

Une société céréalière qui détermine la teneur en criblures depuis ses silos de collecte mais qui envoie le grain à une installation portuaire pour le faire nettoyer ne sera peut-être pas bien placée pour évaluer la valeur des criblures, puisque ce n'est pas garanti que le grain sera nettoyé par cette même société. Cette situation découle du fait que le contenu des wagons est mis en commun aux silos terminaux. La mise en commun s'effectue pour diverses raisons mais il en résulte que les sociétés céréalières ne peuvent pas percevoir la valeur des criblures. Ainsi, si une société céréalière a inscrit un crédit sur le bon de paiement d'un producteur pour les criblures contenues dans le grain livré, mais a envoyé le grain à une installation portuaire pour le nettoyage, il n'existe aucun mécanisme qui permettra à la société de se faire rembourser le crédit accordé au producteur. Les criblures n'auront pas forcément la même valeur pour diverses sociétés céréalières. Si, toutefois, on mettait fin à la mise en commun du contenu des wagons, et on permettait à chaque société d'expédier le grain réceptionné aux silos de collecte à ses propres silos terminaux ou encore à un silo terminal avec lequel il a pris des arrangements, la valeur des criblures serait comprise dans le processus. La société céréalière pourrait alors indiquer la valeur des criblures sur le bon de paiement remis au producteur.

INCIDENCE SUR LE RÉSEAU DU NETTOYAGE AUX SILOS DE COLLECTE

L'augmentation de l'activité de nettoyage dans les silos de collecte aurait, entre autres, les répercussions suivantes :

- Une plus grande partie de la marge de profit (recettes) demeurera dans la campagne grâce au nettoyage effectué par les silos de collecte;
- Accroissement des possibilités de commercialisation des grains des Prairies;
- Concurrence accrue entre les sociétés céréalières pour obtenir le grain des producteurs;
- Baisse possible des droits de manutention imposés aux producteurs en raison de la concurrence accrue;
- Baisse des frais de manutention aux silos terminaux grâce à la réception des expéditions directes;
- Baisse des droits de navigation de la voie maritime grâce aux expéditions de grain nettoyé réceptionnées aux silos terminaux de Thunder Bay;
- Hausse de la capacité des installations situées sur la côte du Pacifique;
- Demande moindre des wagons-trémies.

La présente étude confirme que le nettoyage du grain constitue une activité rentable qui offre aux sociétés céréalières et aux producteurs de

QUELLE EST L'INCIDENCE SUR LES AGRICULTEURS DU NETTOYAGE DU GRAIN EFFECTUÉ PAR LES SILOS DE COLLECTE?

Les agriculteurs des Prairies pourraient tirer d'importants avantages du nettoyage. Les estimations qui suivent donnent une indication de ces avantages possibles.

On devrait réaliser des économies totalisant environ 4,5 millions de dollars sur le transport des grains rendus moins volumineux (en raison de la vente des criblures dans les Prairies qui permet d'économiser en moyenne \$30/t) jusqu'aux installations portuaires. Ceci se traduit par une hausse de la capacité du réseau de transport actuel de 2 et de 5 % respectivement pour le blé et le canola destinés à l'exportation. Cette conjecture permettra de réaliser des économies sur le coût de renouvellement du parc actuel de wagons ainsi qu'une meilleure coordination des expéditions et des livraisons. Les producteurs en seraient les gagnants.

Le réseau de stockage devient plus concurrentiel à plusieurs égards grâce à la déréglementation et à l'accroissement du nombre d'installations à grande capacité. Il existe la possibilité de rendre les droits de nettoyage plus concurrentiels et de payer les producteurs pour les impuretés. Une réduction de 50 cents la tonne des droits de nettoyage représenterait des gains totaux de 15 millions de dollars pour les agriculteurs, lesquels toucheraient également 5 millions de dollars moyennant un crédit de 10 \$ la tonne sur les impuretés. Les marges de profit établies par les auteurs de la présente étude laissent entendre qu'un système de nettoyage mieux organisé et concurrentiel permettra aux agriculteurs d'empocher ces montants et encore plus.

Les impuretés représentent des approvisionnements potentiels de plus d'un demi-million de tonnes de grains fourragers. Les nouvelles installations de collecte munies de systèmes de nettoyage fourniront jusqu'à 150 000 tonnes de criblures au marché. Il s'agit d'une importante augmentation nette des approvisionnements du marché fourrager, et même si seulement un quart des criblures (blé fourrager n° 1 et mélange, avoine fourragère) permettrait de réaliser plus de ventes de blé et d'orge de qualité supérieure, davantage de blé et d'orge serait acheminé au réseau de silos à grande capacité. Le réseau entier profiterait de cette contribution importante, qui équivaldrait à la production de 25 000 à 30 000 acres de qualité moyenne.

Le nettoyage effectué par les silos de collecte réduirait le chiffre d'affaires des installations portuaires relativement aux exportations et donnerait probablement lieu à un transfert net de recettes aux producteurs. On n'a pu calculer les montants exacts, et certains des gains seraient indirects et échelonnés sur une période de temps. Néanmoins, ces commentaires laissent entendre des montants s'élevant à des dizaines de millions de dollars si le réseau de stockage maintient ou augmente sa concurrentialité actuelle.

Outre les économies de ressources et la génération et distribution de recettes, ce qui importe de souligner est la conclusion sans équivoque que le nettoyage effectué par les silos de collecte contribue à l'efficacité économique de l'industrie des grains des Prairies. Il vaut donc de poursuivre cette activité de façon agressive.